



Capitaux mobiliers placés

Par **tamara2**, le **12/02/2013** à **13:54**

Bonjour

Pour le dossier de réversion l'assurance retraite me me demande de fournir une attestation bancaire avec mes revenus mobiliers placés. Quels comptes sont concernés : une assurance-vie, un compte à terme fidelis, un compte sur livret. Y a t-il un plafond à ne pas dépasser, et de combien est-il ? ainsi que le calcul à faire. Merci de votre réponse.